



## Dossier surendettement

Par **Jen26**, le **21/05/2019** à **02:06**

Bonjour, voilà mon histoire mon conjoint à un crédit immobilier avec ses parents, ils ont acheté une maison à trois il y a 15 ans! Or son père a déposé un dossier de surendettement et mon conjoint est ainsi fiché à la Banque de France ! A t'on un recours pour ne plus être fiché ou doit on subir les conséquences de son père qui a fait cette demande de dossier. Si mon conjoint n'est pas concerné par ce dossier de surendettement pourquoi la banque bloque t- elle ses comptes ?? Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **21/05/2019** à **10:03**

bonjour,

je ne vois pas le rapport entre le dossier de surendettement déposé votre beau-père et le fichage à la banque de france de votre mari.

je suppose que votre mari était co-emprunteur avec une clause de solidarité, si un coemprunteur ne rembourse pas, l'organisme de crédit se retourne vers les autres co-emprunteurs.

salutations

Par **Jen26**, le **21/05/2019** à **11:42**

Le prêt est bien remboursé tous les mois ! Mais la BNP explique à mon conjoint que le fichage est dû au dossier de surendettement de mon beau père ! Nous avons contacté la CNIL qui nous on bien confirmé qu' il S'agissait d'un fichage abusif!! On ne comprend pas pourquoi la banque s'obstine à nous fiché alors que l'on ai pas concerné par ce dossier à partir du moment où le crédit est bien remboursé tous les mois!